



Naturalisation par mariage ou par réintégration

Par **IBOUROIHIMA**, le **12/07/2012** à **18:47**

Bonjour,

Je voudrai savoir, car à l'âge de 25ans j'ai obtenu la Nationalité Française par mariage à l'île de la réunion, or je pense que cela m'a été imposé à ce moment là, pourtant le tribunal de grande instance de Saint Denis de la Réunion m'a reconnu Apatride du fait que je soit né français à Madagascar mais le faite d'avoir perdu mes parents étant mineur le consulat de France à Antananarivo a refusé de me donner ainsi qu'a mes deux sœurs la nationalité Française exigeant qu'un tuteur se présente, chose impossible.

compte tenu de la facilité choisie à ce moment là, la nationalité par mariage, et qu'on ne m'avais pas donné trop de choix, n'est-il pas possible que je puisse être français par réintégration. puis que je suis né français
merci de votre réponse.